



CC de Portes Sud Périgord (Siren : 200040889)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Eymet
Arrondissement	Bergerac
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jérôme BETAILLE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23 Avenue de la Bastide
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24500 EYMET
Téléphone	
Fax	
Courriel	cc.portesudperigord@orange.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	8 488
Densité moyenne	31,70

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Bardou (212400246)	44
24	Boisse (212400451)	252
24	Conne-de-Labarde (212401327)	248
24	Eymet (212401673)	2 697
24	Faurilles (212401764)	35
24	Faux (212401772)	632
24	Fonroque (212401863)	326
24	Issigeac (212402127)	784
24	Monmadalès (212402788)	82
24	Monmarvès (212402796)	63
24	Monsaguel (212402820)	163
24	Montaut (212402879)	131
24	Plaisance (212401681)	438
24	Razac-d'Eymet (212403489)	294
24	Sadillac (212403596)	118
24	Saint-Aubin-de-Cadelech (212403737)	339
24	Saint-Aubin-de-Lanquais (212403745)	339
24	Saint-Capraise-d'Eymet (212403836)	154
24	Saint-Cernin-de-Labarde (212403851)	208
24	Sainte-Radegonde (212404925)	65
24	Saint-Julien-Innocence-Eulalie (200082709)	296
24	Saint-Léon-d'Issigeac (212404412)	122
24	Saint-Perdoux (212404834)	136
24	Serres-et-Montguyard (212405328)	242
24	Singleyrac (212405369)	280

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p>Réalisation schémas communaux d'assainissementCréation d'un S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour le diagnostic des installations existantes ainsi que l'étude et le contrôle des nouvelles installations ou réhabilitations dans le cadre des permis de construire, et la faisabilité d'une filière autonome dans le cadre des certificats d'urbanisme.</p>

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, reprise des compétences exercées par les communes membres de la communauté au sein du SMBGD, du SMID, du SM3D et du SIROM. Reprise des contrats de collectes pour les communes de St-Aubin, St-Capraise et Ste-Innocence.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<b>Sanitaires et social</b>
- Aide sociale facultative
- Action sociale <i>?Pôle petite enfance Réflexions sur le fonctionnement de la crèche et du centre de loisirs. Faciliter une politique d'insertion professionnelle</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
<b>Développement et aménagement économique</b>
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, <del>facilitative, péri-urbaine ou opportuniste; politique totale du commerce et soutien aux activités</del> commerciales
<b>Développement et aménagement social et culturel</b>
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Prise en charge des frais de fonctionnement et des annuités d'emprunts pour les travaux d'investissement du gymnase d'EYMET et du plateau sportif par remboursement à la commune qui sera maître d'ouvrage. Ces équipements seront mis à disposition des élèves du collège et des associations.</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>?Fonctionnement des équipements d'enseignement- Prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire du Bassin d'Ecoles du secteur d'Eymet, à savoir :Prise en charge du personnel (intégration du personnel titulaire et convention de remboursement pour les collectivités concernées et leur personnel exerçant pour le compte de la communauté de communes)Produits pharmaceutiques, fournitures et petit équipement, fourniture d'entretien ménager, maintenance équipements bureautiques, fournitures scolaires dont ramettes photocopieurs, abonnement BOEN, sorties et animations pédagogiques avec transport y afférant, animations bassin d'école, frais d'affranchissement et télécommunications, énergies (eau 4 mètres cubes par an et par enfant scolarisé-, électricité, gaz, combustible pour le chauffage selon le volume et temps d'utilisation), vérification et entretien extincteurs, assurance bâtiments scolaires selon surface du bâtiment, assurances, fournitures RASED</i>
- Activités péri-scolaires <i>-Prise en charge des garderies périscolaires et des frais de personnel correspondant.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Elaboration des cartes communales d'urbanisme, hors Eymet doté d'un P.L.U. L'instruction et la délivrance des droits et autorisations de sols resteront de la compétence des communes</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Constitution de réserves foncières pour des projets portés par la communauté de communes qui relèvent de ses compétences et de l'intérêt communautaire, avec l'accord de la commune concernée</i>
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Elaboration schéma voies d'intérêt communautaire sur l'ensemble des communes membresTravaux d'entretien et d'investissement de ces voies (vade-mecum de répartition de la compétence ci-annexé)</i>

<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Participation communautaire à la gestion et au cofinancement de l'Office de Tourisme d'Eymet Etude et réalisation d'une micro signalétique touristique. L'entretien sera conventionné avec les communes concernées Etude et réalisation d'une signalétique d'interprétation du patrimoine. L'entretien sera conventionné avec les communes concernées. Les sentiers de randonnées et circuits de randonnées situés sur le territoire des communes membres, intégrant les chemins répertoriés dans le P.D.I.P.R. L'entretien des équipements mobiliers et le fauchage seront confiés aux communes par convention.</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opération collective d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H. et P.I.G.)</i>
<b>Autres</b>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>création et gestion de maisons de services au public La CC est compétente pour exercer l'ensemble des items (hors GEMAPI) de l'article L211-7 du code de l'environnement</i>

### Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	SM de cohérence territoriale du Bergeracois (200027134)	SM fermé	90 512
24	SM Périgord Numérique (200045771)	SM ouvert	426 667
24	SM départemental pour la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés (252405329)	SM fermé	398 071

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)